

بيان على نسخة 65 الفلكي 2 من الدوادمي رقم 115/247 لـالدروج في 16/5/2011 المتضمن احکام العقوبات الموقعة على المنشئ عن انتهاك قانون الطبيعة للغطاف بموجبه ينجز

## **«Travaux de réhabilitation des résidences universitaires de Belœil»**

LE 01 : Résidence au restaurant REYAHEN.  
LE 02 : Résidence universitaire 1000 LITS à 17 OCTOBRE 1961  
LE 03 : Résidences universitaires TARGA OUZENOUR et HADJARRE

**Lot 04 : Résidences universitaires BERICHE 01 et BERICHE 02.**

LARDO : RÉSISTANCES UNIVERSITAIRES AMIZOUR U.I. & AMIZOUR U.II.

2025/12/03 : ۲۰ «Algérie Brève News» «Alkhabar Dzair»  
ال Algérie Brève News ۲۰ «Alkhabar Dzair» 2025/12/03

سی ام جلد مجموعه مفہومیاتی علمی

العدد ٣٧٣٦ | السبت ١٢ جمادى الآخرة ١٤٢٦ | ٠٧ جمادى الآخرة ٢٠١٥

# TOUR PUBLICITÉ

LA SENTINELLE /Samedi 7

**REPUBLICA ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

UNIVERSITE A. MIRABEJAIA

NIF : 4989200000060011

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE L'APPEL D'OFFRES**

**NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°07/2025**

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 2 du décret présidentiel n° 15247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public, l'université A. Mirabéjaïa informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n° 07/2025 pour : «Travaux de réhabilitation des résidences universitaires de Bejaia».

**Lot 01 :** Résidence universitaire REVATHEN.

**Lot 02 :** Résidences universitaires 1000 LITS et 17 OCTOBRE 1961.

**Lot 03 :** Résidences universitaires TRAGGA OUEZMOUR et IHADDADEN.

**Lot 04 :** Résidences universitaires BERCHICHE 01 et BERCHICHE 02.

**Lot 05 :** Résidences universitaires AMIZOUR 01 et AMIZOUR 02.

Paru dans les quotidiens nationaux : «El Diar El Djazaïr » le 03/12/2025 et «La Sentinel» le 04/12/2025, Et dans deux presses électroniques « Akhbar Dzair » et « Algérie Brèves News » le 03/12/2025.

Que le projet cité ci-dessus est attribué provisoirement à :

Désignation des lots	Soumissionnaire retenu N° d'identification Fiscale	Montant de l'offre remise à la DA TTG	Montant de l'offre spéciale remise en DA TTG	Nombre de catégories	Délai d'attribution	Critère d'attribution
<b>Lot 01 :</b> Résidence universitaire REVATHEN.	ETB LAANANI Abdennasser Batna NIF : 198305510556919	79 618 497,00	79 618 497,00	33,25	08 mois	Offre la moins disante
<b>Lot 02 :</b> Résidences universitaires 1000 LITS et 17 OCTOBRE 1961.	ETBLAANANI Abdennasser Batna NIF : 198305510556919	53 423 122,20	53 591 71,70	31,25	08 mois	Offre la moins disante
<b>Lot 03 :</b> Résidences universitaires OUZEMA et IHADDADEN.	ETR TCF REDOUANE Nadjib Belaja NIF : 18306140191012206600	31 178 142,80	32 748 806,00	41,25	08 mois	Offre la moins disante
<b>Lot 04 :</b> Résidences universitaires BERCHICHE 01 et BERCHICHE 02.	Entreprise BOUANDAS Faiza / Self NIF : 2873109000611127	48 614 928,00	48 606 799,50	40,25	08 mois	Offre la moins disante
<b>Lot 05 :</b> Résidence universitaire BERCHICHE 03.	EURL TINCOSTI Belaja NIF : 000700019021552	57 748 082,00	57 277 913,00	39,25	08 mois	Offre la moins disante
<b>Lot 06 :</b> Résidences universitaires AMIZOUR 01 et AMIZOUR 02.	ETP BADJOU El Hadi Self NIF : 182192700047184	91 784 105,00	91 784 105,00	45,43	07 mois	Offre la moins disante

Tout soumissionnaire contestant ce choix, peut introduire un recours auprès de la commission sectorielle des marchés de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique dans les dix (10) jours qui suivent la première parution du présent avis de bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOOMOP) ou dans les quinze jours nationaux suscitée conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi n° 23-12 du 05/07/2023 et l'article 62 alinéa 1, 2, 3 et 4 et article 182 du décret présidentiel n° 15247 du 16/09/2025, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Aussi les soumissionnaires devront prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités à se rapprocher du service contractant au plus tard trois (03) jours à compter de la première parution du présent avis d'attribution provisoire du marché.

**Remarque :** Pas de fiducie, aucun report ne sera pris en considération.